



Accord NAO 2025

20 novembre 2024

La dernière journée de négociations du 12 novembre dernier a permis d'obtenir un budget qui **verra le pouvoir d'achat des salariés non-cadres augmenter de 2,4 %** (soit au-dessus de l'inflation de 2,2 % prise en considération comme base lors de ces discussions) et **celui des cadres** dont le salaire est inférieur à 4250 € **de 1,2 %**.

Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines a pris en compte notre demande de **budget d'augmentation individuelle** qui, bien que limité, permettra **de récompenser les salariés** qui se sont distingués **par leur travail et leur engagement**.

Enfin, les **mesures complémentaires** inscrites dans l'accord NAO prévoient de négocier en 2025 de nouveaux accords concernant : **l'aménagement de fin de carrière, les jours pour enfant malade, l'abondement sur la prime d'intéressement, la grille des salaires...**

Un grand nombre de salariés nous ont interpellés pour nous demander de signer l'accord proposé, y compris des délégués d'une autre organisation syndicale pourtant totalement opposée à cette signature...

Le SNI-UNSA est donc signataire de l'accord NAO 2025.